

# Réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2022 à 20H

Présents : BADUEL Christine, BORIE Simon, BORNE Jérémie, CONDAMINE Géraud, CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, FLAGEL Marc, RIGAUDIERE Vincent, VIGIE Cécile.

Absent excusé : REALLON Marianne. A donné pouvoir à Monsieur Cruège.

Secrétaire de séance : Simon BORIE

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Début de séance : 20h19

## I- ADOPTION DU BUDGET

Le budget 2022 est présenté par Monsieur le Maire. Il en détaille certaines lignes qui ont été évaluées à la hausse en raison des prévisions d'augmentation notamment en ce qui concerne le chauffage et les carburants et l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	193 026.01	193 026.01
FONCTIONNEMENT	199 894.91	199 894.91
TOTAL	<b>392 920.92</b>	<b>392 920.92</b>

Monsieur le Maire présente ensuite au conseil les devis en sa possession concernant l'achat de matériel et outillage qui est prévu au budget en investissement.

Chez défit mat', un compresseur et un karcher pour 315,21€ HT.

Chez Caumon, une élagueuse, taille haie, un souffleur pour un montant de 2 174€ HT.

Le conseil municipal valide les deux devis à l'unanimité pour un montant total HT de 2 489.21€.

Mme VIGIE intervient, dans la mesure où le conseil délibère sur son budget, pour proposer au conseil une adhésion au CNAS. Le Comité National d'Action Social **est une association** de la [loi du 1er juillet 1901](#) à destination du **personnel des collectivités territoriales** pour proposer "une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics".

Les lois [n°2007-148](#) et [n°2007-2019](#) respectivement des 2 et 19 février 2007 relatives à la fonction publique territoriale viennent rendre obligatoire l'aide à l'action sociale à tous les agents territoriaux.

Elle permet aux collectivités de répondre à leurs obligations sociales en octroyant à ses agents un certains nombres d'avantages.

L'adhésion représente une charge financière de 424 € par an pour les deux agents de la commune.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

## II- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils souhaitent ou non augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022. Au vu de l'augmentation déjà observé des taux qu'impose l'état, de la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la faible recette que cela engendrerait,

Les membres du Conseil Municipal décident avec 10 voix pour et 0 voix contre, de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2021 pour 2022.

Chacun des deux impôts ménages verra son taux inchangé par rapport à l'année précédente.

Les taux d'imposition pour 2022 restent donc à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 15,84%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 67,86%

### III- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différentes associations pour lesquelles la commune peut attribuer une subvention.

Après délibération le conseil municipal décide de répartir la somme consacrée aux subventions des associations de la manière suivante :

Comité des Fêtes	600€
Association des Chasseurs	200€
Parents d'élèves de Crandelles	150€
Parents d'élèves de Naucelles	100€
Loisirs et Détente	150€
FNACCA	100€
Ligue contre le cancer	100€
Don du sang	100€
TOTAL	1 500€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe les conseillers que l'aire de grand passage à Leyritz accueillera des gens du voyage du 5 au 19 juin prochain.

- Concernant le dossier « CLASSE » du château de la Calmette. Le dossier de Permis de Construire a été refusé par la CABA par application des textes relatifs au PLUI. Après plusieurs modifications de ce dernier afin que celui-ci rentre dans le cadre légal ; après plusieurs entrevues avec l'architecte, les pétitionnaires, le service instructeur, monsieur le Maire et malgré de nombreux compromis : le permis s'est vu une nouvelle fois refusé.

Après rendez-vous avec le président de la CABA, monsieur le Maire a décidé d'accorder aux pétitionnaires un permis tacite (la commune n'ayant pas donné de réponse dans les délais prévus par la loi).

Si dans un délai de 3 mois, le projet n'est pas dénoncé, il pourra voir le jour tel qu'il était prévu initialement.

- Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que dans le cadre du CANTAL SOLIDAIRE deux projets pourraient être présentés et éligibles : la chaudière et le tournant du cimetière.

- Concernant l'étang commun : deux membres de la DDT se sont rendus sur site afin d'identifier quels seraient les aménagements envisageables pour créer une déviation. La commission des travaux se rendra sur place afin de mieux se repérer et comprendre où le ruisseau « la pratique » peut être dévié.

Monsieur le Maire précise qu'une tolérance sera observée au niveau du calendrier. La DDT apportera son aide dans les démarches administratives.

- Un calendrier du deuxième tour des élections présidentielles est fixé :

8h-10h : Cécile/Thierry

10h-13h : Vincent/Marianne

13h-16h : Jérémie/Jacques

16h-19h : Marc/Géraud

## TOUR DE TABLE :

Mme BADUEL souhaite fixer la date de la randonnée citoyenne. Des équipes seront faites pour nettoyer les bords de route. Un apéritif sera offert par la Mairie. Il est décidé d'organiser la randonnée le 7 mai. Des flyers seront distribués pour inviter les administrés.

Des déchets dans le chemin du Puech à Cornet ont été déposés sur un délaissé. Des piquets, des barbelés et des canettes ont été rassemblés. Un nettoyage devra être fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Capsenroux, Monsieur Giraud et Monsieur Charbonnel dans le public. Monsieur Capsenroux expose son propos concernant l'étang commun, Monsieur Giraud s'interroge sur plusieurs lignes qui composent le budget et interpelle Monsieur Delzangles sur des précisions à apporter à des comptes rendus de réunions où il était secrétaire de séance. Monsieur Charbonnel demande au conseil s'il est possible de mettre un miroir de courtoisie à sa sortie dans le village du Quiers. Monsieur Charbonnel, s'il l'a déjà en sa possession peut poser son miroir sur un poteau existant. Une demande sera faite au syndicat d'électrification.

Fin de séance 22h30.